

**Procès-verbal du conseil municipal
de la municipalité du village de Stukely-Sud**

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité du village de Stukely-Sud, tenue le quatorzième jour du mois de mars deux mille seize à 19 heures à la mairie située au 101, place de la Mairie, sont présents :

Le conseiller Denis Garneau, siège numéro 1
le conseiller Jean-Paul Barrette, siège numéro 2
la conseillère Francine De Rouin, siège numéro 3
le conseiller Charles L'Heureux-Riel, siège numéro 4
la conseillère Céline Delorme Picken, siège numéro 5
le conseiller Christian Plante, siège numéro 6

formant quorum sous la présidence du maire Gérald Allaire. La directrice générale et secrétaire-trésorière Louise Tremblay consigne les délibérations.
Il y a 12 personnes dans l'assistance.

2016.03.35 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu de déclarer la séance ouverte à 19h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.03.36 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine De Rouin, et résolu :

QUE le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

1. *OUVERTURE DE LA SÉANCE*
2. *ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
3. *APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 8 FÉVRIER 2016*
4. *1^{ère} PÉRIODE DE QUESTION*
5. *CORRESPONDANCE*
 - 5.1 *Ministère de la Sécurité publique : Programme d'aide pour le sinistre du 9 & 10 juin 2015*
6. *ADMINISTRATION*
 - 6.1 *Gestion du personnel*
 - 6.2 *Trésorerie*
 - 6.2.1 *Comptes payés*
 - 6.2.2 *Comptes à payer*
 - 6.2.3 *Adoption des charges salariales*
 - 6.3 *Rapport des services municipaux*
 - 6.3.1 *Officier municipal*
 - 6.3.2 *Inspecteur forestier*
 - 6.4 *Liste de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales.*
 - 6.5 *Représentant municipal pour enchérir et acquérir les immeubles à vendre pour taxes.*
 - 6.6 *Autorisation de signature de convention avec la MRC pour sa non responsabilité aux dossiers de ventes pour taxes.*
 - 6.7 *Commission de l'Accès à l'Information : autorisation à signer.*
7. *AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS*

Aucun sujet requérant une résolution.

8. **VOIRIE MUNICIPALE ET BÂTIMENTS**
 - 8.1 *Attribution du contrat pour la tonte du gazon sur les terrains municipaux en 2016
1 soumission reçue : Sylvain Veilleux (5 100\$ + tx.)*
 - 8.2 *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (MTQ – Reddition de comptes 2015)*
 - 8.3 *Demande d'appel d'offres sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) pour des travaux de voirie.*
9. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 9.1 *Eau*
Aucun sujet requérant une résolution.
 - 9.2 *Matières résiduelles*
Aucun sujet requérant une résolution.
10. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 10.1 *Recommandation du CCU*
Aucun sujet requérant une résolution.
 - 10.2 *Recommandations du comité toponymie.*
Aucun sujet requérant une résolution.
11. **SÉCURITÉ INCENDIE ET PUBLIQUE**
 - 11.1 *MRC Memphrémagog : Adoption du plan de mise en œuvre (AMO) ainsi que le chapitre VI « Objectifs de prévention et de protection » du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé.*
12. **CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
Aucun sujet requérant une résolution.
13. **DIVERS**
 - 13.1 *AFEAS : demande d'aide financière*
 - 13.2 *Citoyenne Vanessa Gagné : demande d'aide financière pour participer au Championnat canadien de biathlon*
 - 13.3 *ACNSS : autorisation pour tenir un marché aux puces le 21 mai sur le site du garage.*
 - 13.4 *Société canadienne du cancer : « avril est le mois de la jonquille ».*
14. **2^e PÉRIODE DE QUESTION**
15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.03.37 3. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 8 FÉVRIER 2016

Il est proposé par le conseiller Christian Plante et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. 1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur le site internet de la municipalité www.stukely-sud.com

5. CORRESPONDANCE

5.1 Ministère de la Sécurité publique : Programme d'aide pour le sinistre du 9 & 10 juin 2015

La municipalité a reçu du Ministère de la Sécurité publique un montant de 17 151.05 \$ provenant du Programme général d'aide financière lors de sinistres

réels ou imminents concernant les dépenses engagées pour les travaux effectués suite aux pluies abondantes survenues les 9 et 10 juin 2015.

6. ADMINISTRATION

6.1 Gestion du personnel

6.2 Trésorerie

2016.03.38 6.2.1 COMPTES PAYÉS

Il est proposé par le conseiller Christian Plante et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 44 448.43 \$ pour les comptes payés de la liste mensuelle présentée le 14 mars 2016, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2016-03-14-1 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.03.39 6.2.2 COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Christian Plante et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 39 471.65 \$ pour les comptes à payer de la liste mensuelle présentée le 14 mars 2016, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2016-03-14-2 faisant partie intégrante de la présente résolution.

Monsieur le conseiller Denis Garneau vote contre à cause des frais d'avocats concernant l'accès à l'information.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.03.40 6.2.3 ADOPTION DES CHARGES SALARIALES

Il est proposé par le conseiller Christian Plante et résolu :

QUE le conseil entérine les charges salariales totalisant 20 573.44 \$ présentées le 14 mars 2016, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2016-03-14-3 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Village de Stukely-Sud dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont décrétées.

Louissette Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière

6.3 Rapport des services municipaux

6.3.1 Rapport mensuel de l'officier municipal

Dépôt du rapport mensuel du mois de février 2016 sur l'émission de permis en aménagement, urbanisme et zonage préparé par l'officier municipal Bastien Lefebvre.

6.3.2 Rapport mensuel de l'inspecteur forestier

Dépôt du rapport mensuel du mois de février 2016 de l'inspecteur forestier Émilio Lembo.

2016.03.41 6.4 LISTE DE TOUTES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT le rapport des arrérages de taxes pour fin de ventes pour défaut de paiement de taxes présenté au conseil municipal pour un total de 20 611.63 \$ pour 7 propriétés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rappels de taxes ont été envoyés aux propriétaires concernés, soit par téléphone, par courrier et par courrier recommandé;

CONSIDÉRANT QUE le pourcentage d'intérêt et de pénalité applicable pour chaque année réclamée est le même, tel que stipulé aux articles 24 ou 26 des règlements 200-2012, 205-2013 et 224-2014 « Le conseil municipal décrète que le solde total du compte devient exigible lorsqu'un versement n'est pas effectué à son échéance et porte intérêt annuel de 15 % et 5 % de pénalité par année conformément à la loi.»

Il est proposé par le conseiller Christian Plante et résolu :

D'APPROUVER la liste des matricules des propriétés et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales tel que stipulé aux articles 1022 et 1023 du Code municipal, comme suit :

Matricule	Arrérages taxes foncières de plus de trois ans
8721 58 1958	3 758.08 \$
9019 58 6869	4 874.99 \$
9020 34 7306	4 933.65 \$
9319 36 7095	791.14 \$
9319 43 4608	1 950.81 \$
9319 73 3807	1 355.13 \$
9320 22 6798	2 947.83 \$
Total	20 611.63 \$

QUE la présente résolution soit transmise au plus tard le 20 mars de l'année courante à la Commission scolaire concernée et à la MRC de Memphrémagog afin que cette dernière procède à la vente pour taxes desdits immeubles ci haut énumérés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.03.42 6.5 REPRÉSENTANT MUNICIPAL POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR LES IMMEUBLES À VENDRE POUR TAXES

CONSIDÉRANT la liste de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales présentée au conseil municipal le 14 mars 2016 et adoptée par la résolution 2016.03.41;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire transmettre à la MRC de Memphrémagog le dossier de sept (7) immeubles aux fins de vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par le conseiller Christian Plante et résolu :

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou la secrétaire-trésorière adjointe à agir pour et au nom de la municipalité pour enchérir et acquérir les immeubles sans dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, tel que stipulé à l'article 1038 du Code municipal;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Memphrémagog au plus tard le 20 mars de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.03.43 AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION AVEC LA MRC POUR SA NON RESPONSABILITÉ AUX DOSSIERS DE VENTES POUR TAXES

CONSIDÉRANT les résolutions 2016.03.41 et 2016.03.42 sur les immeubles à vendre pour taxes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire que la MRC de Memphrémagog procède à la vente pour taxes et pour ce faire, désire s'engager à ne pas tenir responsable la MRC et ses officiers en cas d'inobservance des articles 1028 et 1041 du Code municipal.

Il est proposé par le conseiller Christian Plante et résolu :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité, une convention avec la municipalité régionale de comté de Memphrémagog pour la dégager ainsi que ses officiers de toute responsabilité dans la vente pour non paiement de taxes des immeubles mentionnées ou inscrits dans ladite convention dont la résolution 2016.03.41 en fait partie intégrante.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Memphrémagog au plus tard le 20 mars de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.03.44 6.7 COMMISSION DE L'ACCÈS À L'INFORMATION : AUTORISATION À SIGNER.

CONSIDÉRANT l'entente de médiation organisée par le Commissaire de la Commission d'accès à l'information dans le dossier de Monsieur Patrick Binckly ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Madame Louise Tremblay, doit remettre les documents inscrits sur l'entente de médiation à Monsieur Binckly et que les deux parties devront signer cette entente;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente et la faire parvenir au Commissaire de la Commission d'accès à l'information afin de fermer ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Aucun sujet requérant une résolution.

8. VOIRIE MUNICIPALE ET BÂTIMENTS

2016.03.45 8.1 ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LA TONTE DU GAZON SUR LES TERRAINS MUNICIPAUX EN 2016 -1 soumission reçue – Sylvain Veilleux (5 100\$ + tx.)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à procéder à une invitation à soumissionner pour la fourniture des services de tonte de gazon sur les terrains municipaux et qu'un soumissionnaire a répondu à l'invitation, soit :

Sylvain Veilleux 5 100 \$ plus taxes

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Barrette et résolu :

D'ACCORDER au soumissionnaire conforme, Sylvain Veilleux le contrat pour la tonte de gazon en 2016 conformément à sa soumission reçue le 27 février 2016 au montant de 5 100 \$ plus taxes applicables, poste budgétaire 02-701-50-522, le tout sous la supervision du responsable en voirie municipale;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité une entente à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.03.46 8.2 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (MTQ – REDDITION DE COMPTES 2015)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 123 209 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Barrette et résolu :

QUE la Municipalité de Stukely-Sud informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.03.47 8.3 DEMANDE D'APPEL D'OFFRES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES (SÉAO) POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Barrette et résolu :

DE PUBLIER un appel d'offres pour divers travaux de voirie selon les règles d'adjudication des contrats municipaux pour des services de plus de 100 000 \$, annonce dans un système électronique (SÉAO) accessible au Québec dans un journal et sur le site internet de la municipalité;

QUE le devis général soit disponible sur le système électronique SÉAO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Eau

Aucun sujet requérant une résolution

9.2 Matières résiduelles

Aucun sujet requérant une résolution

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Recommandations du CCU

Aucun sujet requérant une résolution

10.1 Recommandations du comité toponymie

Aucun sujet requérant une résolution

11. SÉCURITÉ INCENDIE ET PUBLIQUE

2016.03.48 11.1 MRC Memphrémagog : Adoption du plan de mise en œuvre (AMO) ainsi que le chapitre VI « Objectifs de prévention et de protection » du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la «*Loi sur la sécurité incendie*», une municipalité régionale de comté doit établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout son territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique a attesté de la conformité du premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Memphrémagog le 11 février 2008 et qu'il est entré en vigueur le 3 avril 2008;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 30 de cette Loi, la révision du schéma de couverture doit se faire suivant la même procédure que son élaboration;

CONSIDÉRANT QUE la MRC, de concert avec les municipalités locales, travaille à la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie depuis plusieurs mois et que la municipalité lui a communiqué, comme le prévoit l'article 13 de la Loi, les informations nécessaires à la révision du schéma et lui a fait part des moyens qu'elle peut prendre pour optimiser ses ressources en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a eu l'occasion de donner son avis à la MRC sur les propositions en mentionnant l'impact de celles-ci sur l'organisation de ses ressources humaines, matérielles et financières, le cas échéant tel que le prévoit l'article 15 de la Loi;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, tel que le prévoit l'article 16, que les actions et leurs conditions de mise en œuvre prévues au schéma révisé, traduites dans un plan, soient adoptées par la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme-Picken et résolu :

QUE la municipalité de Stukely-Sud adopte le plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que le chapitre VI intitulé « Objectifs de prévention et de protection » du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet requérant une résolution

13. DIVERS

2016.03.49 13.1 AFEAS : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Aféas d'Eastman pour leur 50 ans de Reconnaissance;

CONSIDÉRANT QU'à cet occasion l'Aféas soulignera l'apport et le travail des pionnières, dont deux proviennent de notre municipalité;

Il est proposé par le conseiller Charles L'Heureux-Riel et résolu :

D'ACCORDER une aide financière de 40 \$ à l'Aféas d'Eastman dans le cadre de leur 50 ans de Reconnaissance;

DE PROCÉDER à l'achat d'un billet au coût de 25 \$ pour cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.03.50 13.2 VANESSA GAGNÉ : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR PARTICIPER AU CHAMPIONNAT CANADIEN DE BIATHLON

CONSIDÉRANT la demande d'une citoyenne, Vanessa Gagné, pour une aide financière destinée à défrayer les coûts rattachés à sa participation au Championnat canadien de biathlon;

Il est proposé par la conseillère Francine De Rouin et résolu :

QUE la municipalité accepte de contribuer pour défrayer une partie des coûts engendrés pour la participation à ces jeux pour un montant de 100 \$ (pb 02.70190.447).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.03.51 13.3 ACNSS : AUTORISATION POUR TENIR UN MARCHÉ AUX PUCES LE 21 MAI 2016 SUR LE SITE DU GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par la conseillère Francine De Rouin et résolu :

QUE le conseil autorise Monsieur Gary Richards à tenir son marché aux puces annuel sur le site extérieur du garage municipal, au 2180 route 112;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.03.52 13.4 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées

par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Il est proposé par le conseiller Charles L'Heureux-Riel et résolu :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur le site internet de la municipalité www.stukely-sud.com

2016.03.53 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Céline Delorme Picken propose la levée de la séance à 19h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^e jour du mois de mars 2016.

Louisette Tremblay, Directrice-générale et Secrétaire-trésorière

Gérald Allaire
Maire

Louisette Tremblay.
Directrice générale et secrétaire-trésorière